



Département du Rhône

## DECISION DU MAIRE N°2025-07

### Acquisition de deux copieurs pour la Mairie et l'école publique.

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23  
du Code Général des Collectivités Territoriales

#### Le Maire de la commune de Montrottier,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,  
**Vu** le Code de la Commande Publique,  
**Considérant** les coûts générés par la location des deux copieurs existants, l'un situé en Mairie et l'autre à l'école publique,  
**Considérant** la volonté de la commune de Montrottier de procéder à l'acquisition de deux copieurs,  
**Considérant** la proposition transmise par l'entreprise REX ROTARY à hauteur de 3 753.20 € HT soit 4 503.84 € TTC,  
**Considérant** les crédits ouverts au budget primitif 2025 – budget principal, au chapitre 21 « immobilisations corporelles »,

## DECIDE

### Article 1 :

**D'ACCEPTER ET DE SIGNER** la proposition établie par l'entreprise REX ROTARY, domiciliée 19, rue Domer, 69007 LYON, N° SIRET : 383 359 510 01284, pour un montant de 3 753.20 € HT soit 4 503.84 € TTC.

### Article 2 :

**DIT** que cette dépense sera imputée au chapitre 21 « immobilisations corporelles » du budget principal 2025.

### Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montrottier, le 30/09/2025

Le Maire,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250930-DEM2025-07-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2025  
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250930-DEM2025-07-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2025  
Date de réception préfecture : 30/09/2025